

yesterday

Janvier 2015 N°23

Le Petit VERNOLIO



Bulletin d'informations des habitants de Verneuil les bois

<http://mairiedeverneuil.pagesperso-orange.fr/>

today

tomorrow

Le mot du Maire... Jean-Marie Deleuze

L'année 2014 vient de se terminer avec son cortège de bonnes et de mauvaises nouvelles.

Nous avons eu la peine de perdre notre doyenne Madame Eliane PASQUET décédée en son domicile le 20 avril 2014.

Cet été le départ de Messieurs Thomas COLLINET puis TISSERANT à l'Abbaye, ont été compensés par l'arrivée de Madame Dominique COUDRET au domicile de Thomas, de Madame BELICOT Nathalie aux « grandes maisons », de Monsieur GROSJEAN à la maison communale et par

la reprise de la maison familiale PASQUET » par un de ses fils, Michel.

Pour l'année 2015 je présente en mon nom et celui de toute l'équipe municipale nos vœux les plus sincères de bonheur, joie et réussite, et surtout de sécurité pour vous et toutes vos familles. Année qui commence plutôt mal avec le départ de la famille HOCHARD (5 personnes) sans parler de ce drame affreux... l'assassinat de 17 personnes par des intégristes fanatiques. J'ai une pensée pour toutes leurs familles et tous leurs proches.

« Les cabanes de la colère...! »

Adoptée en 2010, applicable depuis 2012, ce nouvel impôt passé inaperçu provoque de nombreuses réactions (voir le Berry républicain du jeudi 11 décembre 2014).

À quoi correspond exactement cette taxe, dont le nom officiel est la «taxe d'aménagement»?

C'est très simple: dès lors que vous entreprenez de construire n'importe quel espace dont les dimensions excèdent une surface de 5 mètres carrés d'une hauteur de 1 mètre 80, vous devrez payer en conséquence. La taxe est reversée au département (conseil général) et à la commune, et se calcule selon la surface que vous construisez, multiplié par une valeur forfaitaire (exemple... 712 euros ou 807 euros pour l'Île-de-France) encore multiplié par les taux du département et de la ville (entre 1% et 5% pour la commune et entre 1% et 2,5% pour le département).

Petite précision non négligeable: les 100 premiers mètres carrés bénéficient d'un abattement fiscal de 50%... La facture s'en trouve réduite! La taxe est exigible et payable en deux ans, sauf si son montant est inférieur à 1500 euros: elle est dans ce cas à régler sur un an.

Si la «cabane de jardin» fait figure d'exemple, elle est bien loin d'être la seule construction concernée. Cette taxe s'applique à tous les bâtiments, même les combles, les granges, les caves, les vérandas couvertes, les celliers... Dès que vous déposez une demande d'autorisation de travaux... Les aires de stationnement, les piscines découvertes, les panneaux solaire au sol, et même les éoliennes, sont également soumis à une taxe forfaitaire par emplacement.

Une exonération est toutefois possible. Certaines communes ont

Savez-vous qu'il existe une taxe pour la cabane dans laquelle vous rangez outils, vélos et diverses petites bricoles... dans le fond de votre jardin?

décidé de ne pas mettre en oeuvre cette taxe, d'autres ne la proposant que partiellement. Certaines ont par exemple décidé d'exonérer uniquement les abris de jardin. Notons aussi que cette taxe ne dépend pas de votre niveau de revenu et elle doit être payée peu importe votre situation.

Sommes-nous concernés à Verneuil...?

Non... car elle s'applique seulement, pour le moment, aux agglomérations ayant un document d'urbanisme tel qu'un PLU (*plan local d'urbanisme*) ou un POS (*plan d'occupation des sols*)...

Ailleurs elle doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal pour être établie et perçue.

Donc pour le moment, pas d'inquiétude à avoir... le sujet n'alimentera que les discussions de «comptoirs» ou familiales, en nous faisant râler

un peu plus sur le poids des impôts... mais c'est tout!





Définir l'urbanisme de Verneuil...

2015

Qu'il s'agisse d'accueillir de nouveaux habitants ou de lutter contre la désertification, de valoriser leurs richesses naturelles et leur patrimoine bâti ou tout simplement leurs atouts, les communes rurales partagent avec les communes urbaines le souci de mieux organiser et maîtriser leur développement. C'est tout l'intérêt de disposer d'un document d'urbanisme.

Les communes rurales qui n'ont pas encore de document d'urbanisme et qui reçoivent régulièrement des demandes de permis de construire peuvent choisir d'élaborer soit un plan local d'urbanisme (PLU), soit une carte communale. Cette dernière est un document simple, sans règlement, qui délimite les secteurs où les permis de construire peuvent être délivrés : elle permet de fixer clairement les « règles du jeu ».



Le deuxième adjoint au maire a été mandaté pour réaliser le dossier de carte communale... La rédaction du document de présentation de la commune est déjà bien avancé, ainsi que les plans de zonage des zones urbanisables et naturels est presque terminé. Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur l'avancement de la carte communale vous pouvez venir nous rencontrer à la mairie de Verneuil... le lundi après-midi.

Lors du conseil municipal du 24 novembre 2014, la décision a été prise par les élus de Verneuil de rédiger une carte communale pour le village...

Cette décision est-elle opportune ?

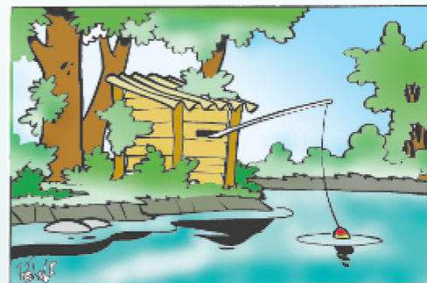
Nous répondons « oui »...

Face à la pression foncière ou démographique, l'application du RNU (règlement national d'urbanisme) ainsi que des principales lois réglementant la constructibilité des parcelles (règles de constructibilité limitée, etc,...) peuvent générer des conflits entre les demandeurs de permis et les autorités en charge de l'urbanisme (maire, DDT, préfet).

L'adoption d'une carte communale clarifiera l'application de la règle de droit en permettant ainsi de lever les interdictions qui ne manqueraient pas de surgir de la part de l'administration ou des plans futurs d'urbanismes... Pour exemple le Schéma de cohérence territorial (SCOT) du Pays Berry Saint-Amandois, non rédigé actuellement, restreindra sûrement les droits de notre petite commune en lui imposant des choix de développement en contradiction avec ses besoins...

Elle donnera également de nouveaux droits au maire en matière d'urbanisme... les permis de construire se décidant au niveau local, et non dans un lointain bureau d'une administration tatillonne!

AR



Logement communal...



2015

Le logement communal, à côté de la Mairie, est loué depuis le 1er décembre 2014.

Après plusieurs mois de travaux de remise à neuf et quelques problèmes liés à des malfaçons qui ont mis un certain temps à être réglés, cette maison est à nouveau occupée... deux habitants supplémentaires pour notre petite commune...

Malheureusement une famille complète, comptant cinq personnes, habitant au « Champ Rameau » vient de quitter Verneuil... et ce départ contraint... n'est pas en faveur de la courbe démographique de notre village... Leur logement venant d'être déclaré insalubre par la Préfecture du Cher, ils n'ont pas vraiment le choix... ils quittent Verneuil...!

De 42 habitants au dernier recensement en 2014, « d'arrivées en départs » nous allons chuter... à 38 vernoliens!!!

AR





Après le Puy-en-Velay, Saint-Amand-Montrond deviendra demain la deuxième ville à lancer son propre site d'e-commerce... initiative lancée par le maire de Saint-Amand-Montrond.

Le site Internet « achetezasaintamand.fr » répertorie les boutiques par catégorie et propose à la vente de nombreux produits... la mise à jour est laissée à la discrétion des commerçants adhérents.

De nombreux commerces s'y donc sont inscrits et c'est plus de 10000 références que vous pouvez dès à présent trouver sur la toile... mais aussi par la suite dans de vrais magasins ayant pignon sur rue. C'est un moyen supplémentaire de vente qui contribue à pérenniser les enseignes locales...



Des femmes et des hommes... Un groupe...

goûtez notre nature

Dans le même registre un tout nouveau concept vient de naître en Berry... comme dans plusieurs autres régions...
... le **DRIVE FERMIER... du Berry...**

Une quinzaine d'agriculteurs est à l'origine du projet Drive fermier du Berry, quinze femmes et hommes, maraîchers, arboriculteurs, éleveurs de vaches à viande, de vaches laitières, de chèvres, de porcs ou encore de volailles, d'escargots, des céréaliers, des viticulteurs... qui ont tous souhaité mettre en commun leur passion, leur savoir-faire et leur enthousiasme pour construire ce projet. Pour porter leur démarche, ces producteurs ont créé l'association « Les Producteurs fermiers du Berry ».

Ce sont ces agriculteurs qui, tous les vendredis après-midi, se feront un plaisir de vous remettre votre commande. Ce sera l'occasion de tout savoir sur les produits que vous achetez !



JOYEUSES FÊTES SUR

<http://www.bip-tv.fr/>



Le Berry a aussi sa télévision...

Berry Issoudun Première, ou Bip-tv, est une chaîne de télévision locale public française du Berry. Elle est librement accessible principalement sur la TNT canal 36, le câble, le satellite, l'ADSL TV, la télévision mobile personnelle et en lecture en continu sur Internet... Biptv est une chaîne d'information et de services, gratuite, traitant de l'actualité du Berry ; l'information, le sport et la culture sont les principaux domaines traités grâce à des magazines et des émissions créés par l'équipe de journalistes et de techniciens.

Biptv diffuse également des programmes coproduits par l'Union des Télévisions Locales de Service Public, avec Ciclic établissement de coopération culturelle de la Région Centre, ou encore des programmes reçus au titre du partenariat comme avec Public Sénat.

Paris—Nice en Berry...

Le 10 mars 2015 la 2ème étape de cette course mythique va passer par Verneuil. Le départ aura lieu au zoo de Beauval vers 11 h 30 et les coureurs les plus rapides devraient débouler dans Verneuil vers 15 h 00. Pas besoin de se déplacer sur un tronçon du parcours... nous serons aux premières loges... Arrivée à Saint-Amand-Montrond vers 15 h 40.





Automobile Club
Retrouver vos points avec Automobile-Club C'est Facile :)
Cliquez sur votre lieu de stage

40 avenue Jean Jaurès - 18000 BOURGES
Tél : 02 48 24 01 36
automobile-club.centre@wanadoo.fr

Vous souhaitez effectuer un stage pour récupérer des points... contactez l'Automobile club du Centre.

Les dates de stages « récupération de points » sont affichées et disponibles en mairie.

8, rue des Arènes
18023 BOURGES CEDEX
Tel : 02.48.68.33.83 Fax : 02.48.68.34.95
Courriel : cdad@cdad18.fr
Site web : www.cdad18.fr



Points de permanences (au 25/11/2014)

Palais de justice de Bourges :

- Lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 12h
vendredi de 13h30 à 16h30

Mairies de Bourges :

Hôtel de ville:

Mercredi de 12h à 15h30 sur rendez-vous 06 07 66 96 43

Chancellerie :

Mercredi, vendredi : de 9h00 à 11h00

Val d'Auron : 1^{er} et 3^{ème} jeudi de 09h00 à 11h30.

Asnières : sur rendez vous.

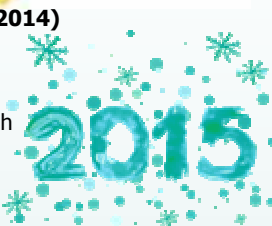
Maison d'Arrêt de Bourges :

- 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois de 9h à 11h.

Service itinérant :

Dun sur Auron : (Mairie)

- 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 14h à 15h30.



Les dates des élections départementales.

Elles auront lieu le dimanche 22 mars 2015 pour le 1^{er} tour et le dimanche 29 mars 2015 pour le second tour.

A compter de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Un nouveau mode de scrutin sera appliqué.

L'élection des conseillers départementaux se déroulera au scrutin majoritaire et binominal à deux tours. Dans chacun

des cantons du département qui ont été définis par décret n°2014-206 du 21 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Cher un binôme de candidats de sexe opposé sera élu...

Mais un scrutin binominal..., c'est quoi? C'est tout simplement la fameuse parité qui devient plus qu'imposée, sous un autre nom... chaque élu ayant de facto un « co-élu » du sexe opposé lors de l'élection...

*Les élections départementales...
... tout simplement nos anciennes cantonales...*

La loi relative à l'élection des conseillers départementaux va réduire le nombre de canton pour le Cher qui passeront de 35 à 19 dans le cadre de ce scrutin binominal-paritaire pour 38 conseillers généraux au lieu de 35 aujourd'hui...!

Le nouveau canton n°9 regroupe les trois anciens cantons de Dun sur Auron, Charenton du Cher et Sancoins...

Bénédiction du calvaire de Verneuil



Le calvaire de Verneuil a été béni par le père Jean-Marc Pissevin, curé des paroisses de Dun et Levet le 10 octobre 2014 en présence de tous les acteurs de la restauration.

Cette cérémonie solennelle marque la fin de plusieurs mois de travaux pour redonner à ce monument tout son faste d'autrefois...

